

Appel à projets « Événements »



OBJECTIFS

Soutenir des réunions ou congrès à l'initiative d'une ou plusieurs équipes de la région. Ces événements peuvent être organisés à l'échelle du Canceropôle Provence-Alpes-Côte d'Azur, ou co-organisés avec un autre Canceropôle, une société savante, etc.



CRITERES D'ELIGIBILITE

Les événements faisant l'objet d'une demande devront :

- Se dérouler sur le territoire de la Région Sud. Les événements organisés hors Région Sud pourront toutefois être considérés comme éligibles s'ils incluent au minimum un membre du Canceropôle Provence-Alpes-Côte d'Azur au sein du comité d'organisation ;
- Impliquer un nombre conséquent de participants issus de la communauté du Canceropôle Sud ;
- Comprendre dans leur programme une part significative consacrée à la cancérologie (sessions dédiées).



OPTIONS DE FINANCEMENTS

Financement de l'événement

Ce dispositif permet de demander une subvention destinée à l'organisation de l'événement.

Exemples de coûts éligibles : déplacement et hébergement de speakers invités, traiteur, location de salle, frais liés aux actions et objets de communication...

Demande de prix Canceropôle

En tant qu'organisateur de l'événement, vous pouvez postuler via cet AAP pour l'obtention d'un financement qui permettra lors de l'événement la remise de Prix Canceropôle attribués aux meilleurs posters ou aux meilleures communications orales (prioritairement à destination de jeunes chercheuses et chercheurs).

La somme correspondant au montant du prix ne pourra faire l'objet d'un versement au profit du bénéficiaire.



DUREE ET REGLES DE FINANCEMENT

Le montant maximum est de 1 500€.

Réservé aux porteurs de projet issus d'un des membres du GIP Canceropôle Sud.

IMPORTANT : à transmettre au Canceropôle au plus tard 3 mois après la date de l'événement : le bilan financier, le programme définitif, le livret de l'événement (format électronique) ainsi que le nombre de participants.

Le porteur s'engage à faire apparaître le logo du Canceropôle Provence-Alpes-Côte d'Azur dans tous les éléments de communication relatifs à cette manifestation.



MODALITE DE SOUMISSION, CALENDRIER ET EVALUATION

Les demandes peuvent être déposées tout au long de l'année. Elles seront évaluées par le Comité scientifique. Chaque année, un nombre limité de projets sera financé, selon les critères d'éligibilité.

Cette évaluation et la décision d'approbation ou de rejet relèvent de la compétence exclusive et souveraine des instances du GIP Canceropôle Sud.



CONTACT

Pour toute information, contacter l'équipe de coordination du Canceropôle : canceropole-paca@univ-amu.fr. Tel : 04 91 32 47 00